

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 29 juin 2016

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président
DEVIN Laurent, Bourgmestre
DAYE Maxime, Bourgmestre
GALANT Jacqueline, Bourgmestre
HARTIEL Olivier, Bourgmestre
LOISEAU Vincent, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
OLIVIER Daniel, Bourgmestre
POLL Bénédicte, Bourgmestre
DAMEE Véronique, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre remplacé par FERAIN Marc
DUPONT Xavier, Bourgmestre
DRAUX Didier, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre remplacée par ANTHOINE Albert

MILHOMME Rudi, Colonel, Commandant de zone a.i.

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

FERRARI Jean Pierre, Comptable spécial

Divers – organigramme transitoire opérationnel de la zone

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre, réuni en séance publique ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, articles 64, 65, 66, 109 et 110 ;

Vu l'arrêté royal du 25 avril 2014 relatif aux fonctions administratives et opérationnelles minimales mises en place par les zones de secours ;

Vu la circulaire ministérielle du 27 juin 2014 relative à l'arrêté royal relatif aux fonctions administratives et opérationnelles minimales mises en place par les zones de secours ;

Vu la délibération du Collège de zone du 15 juin dernier ;

Considérant les projets de descriptifs fonctionnels du SPF Intérieur ;

Considérant l'analyse des risques ;

Considérant que, conformément à l'article 109 de la loi relative à la sécurité civile, le Commandant de zone « est responsable de la direction, de l'organisation et de la gestion ainsi que de la répartition des tâches au sein de la zone » ;

Considérant que le Commandant a.i. propose d'appliquer un organigramme ;

Qu'il s'agit d'un organigramme transitoire qui sera maintenu jusqu'à la sélection d'un Commandant de Zone ;

Considérant que cet organigramme constitue la première partie du Schéma d'Organisation Opérationnelle ;

Considérant la proposition, ci-annexée, d'organisation et de répartition des fonctions et tâches du Commandant de Zone a.i. jusqu'à la sélection d'un nouveau Commandant de Zone ;


Considérant que ce projet a été soumis à l'ensemble des officiers de la zone ;

Que 35 officiers ont participé sur 39 ;

Considérant les remarques des officiers qui se résument comme suit :

- Il faut communiquer vers les pompiers dans leurs postes ;
- Les textes juridiques sont en pleine expansion : il devient de plus en plus difficile d'être au courant de tout et cela doit être compensé par un management par les valeurs ;
- Il faut s'approprier le travail des autres pour en faire partager le plus grand nombre ;
- Au sujet des valeurs, il faut inclure le personnel dès à présent. Les valeurs des officiers passent après. Il faut se soucier du personnel ;
- Le rebirth ne répond pas aux attentes du personnel. Le personnel attend des réponses aux questions qu'il se pose quotidiennement ;
- Les volontaires bloquent les cadres, mais ne viennent plus. Il faudrait faire le relevé des sous-officiers « promotionnables » pour remplir le cadre des officiers et mettre des règles pour organiser la mobilité ;
- Il faut faire en sorte que l'organisation s'adapte à tous les projets et qu'une direction ne souffre pas d'un manque de ressources ;
- Il est souvent difficile d'organiser des réunions régulières par les chefs de groupement avec des officiers volontaires ;
- Il faut améliorer la communication ;
- Il faut s'interroger sur la charge de travail des officiers volontaires ;
- Est-ce que la répartition des tâches dans le people management est réalisable actuellement en sachant que des lieutenants n'ont pas la prévention ? Il serait utile d'introduire une terminologie Senior – Junior dans le people management ;

Considérant le résultat des votes des officiers :

ZHC - Bulletin de vote de la réorganisation opérationnelle de la Zone Hainaut Centre		
	Jun 2016	Signature du Cdt a.i.
Je marque mon accord sur la proposition d'organisation et de répartition des fonctions et tâches du Cdt de Zone a.i. jusqu'à la sélection d'un nouveau Cdt de Zone.		Oui / Non 35/0
Plus particulièrement , je marque mon accord sur les propositions suivantes :		
1. Le principe d'affectation des officiers (adéquation fonction et grade)		Oui / Non 34/1
2. La classification des postes (critères et pondération)		Oui / Non 35/0
3. Les 4 directions sur base du cycle du risque et des services		Oui / Non 34/1
4. Les regroupements de postes sous la responsabilité d'un major		Oui / Non 35/0
5. La numérotation des groupements		Oui / Non 32/3
6. La hiérarchisation pyramidale pour le people management		Oui / Non 35/0
7. L'assimilation de l'EM (Directeurs) et la CT (Majors responsables de poste)		Oui / Non 35/0
8. La méthodologie de fixation des valeurs de la zone		Oui / Non 34/1
9. Le cadre et les objectifs de l'entretien individuel des officiers		Oui / Non 34/1

Sur proposition du Collège,

DECIDE ;

Article 1 : de marquer son accord sur la proposition, ci-annexée, d'organisation et de répartition des fonctions et tâches du Commandant de Zone a.i. et ce, jusqu'à la sélection d'un nouveau Cdt de Zone, et en particuliers sur les points suivants :

1. Le principe d'affectation des officiers (adéquation fonction et grade)
2. La classification des postes (critères et pondération)
3. Les 4 directions sur base du cycle du risque et des services
4. Les regroupements de postes sous la responsabilité d'un major
5. La numérotation des groupements
6. La hiérarchisation pyramidale pour le people management
7. L'assimilation de l'EM (Directeurs) et la CT (Majors responsables de poste)
8. La méthodologie de fixation des valeurs de la zone
9. Le cadre et les objectifs de l'entretien individuel des officiers

Article 2 : de modifier l'article 1 du ROI de la Commission technique relatif à sa composition comme suit :

- « La commission technique est composée :
- Du Commandant de Zone qui en assure la présidence,
 - Des Officiers Responsables des postes de secours,
 - Des Officiers Directeurs,
 - Des majors de la Zone, »

Par le Conseil :

La Secrétaire du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,

Pascal HOYAUX

Pour expédition conforme :

La Secrétaire du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,

Pascal HOYAUX